

Procès-Verbal de réunion du conseil municipal
Séance du 16 novembre 2015 – 16 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille quinze, le seize novembre, à seize heures, le conseil municipal de la commune de Rosans s'est réuni, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 09-11-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège (à partir du point n° 3). M. FERRERO Jean-Jacques (jusqu'au point n° 3). Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Point 1 Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du PV du 16 octobre 2015

Mme Jeannine GENEIX est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Le PV du 16 octobre est approuvé.

Point 2 PLU Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (RA1 PLU) et Droit de Préemption Urbain (DPU)

Contexte et objectifs

Personnes présentes ayant voix délibérative : Mesdames BOGET, GENEIX, HUGUES, OLIVIER, PONSON. Messieurs BESSIERE, FERRERO, GUEYTTE, MICHEL, PACAUD, TARDY.

Personnes présentes n'ayant pas voix délibérative : Mesdames CAZETTES (Urbaniste), MEYSENQ (Secrétaire de mairie).

Public : Trois personnes

Madame la Maire ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et poursuit par les premiers points à l'ordre du jour : l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU et l'instauration du Droit de Préemption urbain.
Elle passe ensuite la parole à Mme CAZETTES qui présente le projet de Révision allégée n°1 du PLU à approuver.

Mme CAZETTES rappelle que ce soir il s'agit d'un acte important. La révision allégée n°1 du PLU approuvée ne peut reprendre que des modifications qui sont issues des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur dans le respect de la réglementation en vigueur et des objectifs communaux fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les modifications sont donc très encadrées.
Elle reprend ensuite les modifications proposées (cf. note annexe à la délibération).

M. LECLER intervient comme personne dans le public après que Madame la Maire lui ait autorisé à s'exprimer. Il revient sur le principe d'aménagement de la zone AUbe de Saint-Etienne et notamment sur l'accès sur la départementale qui mène au village. Il trouve en effet que le dénivelé ne permet pas une sortie satisfaisante. Il y est donc défavorable.

Mme CAZETTES répond qu'il s'agit d'un principe d'aménagement. En effet, ce secteur pour être urbanisé demande à ce qu'il y ait les équipements nécessaires comme la voirie. Il sera donc nécessaire de réaliser une étude plus précise concernant le meilleur passage pour la voirie et de procéder au découpage de l'assiette foncière de la voirie. Ce qui suppose de faire intervenir à minima un géomètre.

Les questions étant épuisées, Madame la Maire procède à la lecture du projet de délibération d'approbation de la révision allégée n°1 du PLU avant de passer au vote : *POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Mme CAZETTES précise la suite à venir :

- Fabrication du dossier sous environ 10 jours
- Dépôt en Préfecture
- Parution des avis dans la presse
- Le Préfet a un mois pour donner son avis
- Exercice du Contrôle de légalité dans les 2 mois après dépôt en Préfecture
- Délai de recours des tiers dans le même laps de temps (2 mois après la dernière des formalités : dépôt en Préfecture et parution dans la presse)

Présentation en séance du projet de Droit de Prémption urbain (DPU)

Madame la Maire explique que suite à l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU, il convient d'instaurer un DPU sur les zones U et AU.

Le DPU est présenté et explicité par Madame la Maire et Mme CAZETTES.

Après débat, il est décidé de donner délégation à Madame la Maire pour exercer le Droit de Prémption Urbain.

Madame la Maire procède ensuite à la lecture du projet de délibération pour l'instauration du DPU avant de passer au vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

C'est le Conseil Municipal qui aura le Droit de Prémption Urbain et qui autorisera Madame la Maire à exercer le Droit de Prémption Urbain.

Point 3 Accueil des migrants par Jean-Jacques Ferrero

Il est rappelé que la commune était prête à accueillir deux familles avec enfants, sous l'égide de la préfecture et de la CIMADE dans deux appartements T4 vides, les loyers étant à la charge de l'état. Le collectif a récupéré auprès des habitants des meubles et tout le nécessaire pour meubler et équiper les appartements. Leur arrivée est imminente, la commune sera informée par le préfet.

Point 4 Terrains communaux de Pigerolles, proposition d'achat

Une proposition écrite a été envoyée pour acheter un terrain communal de 1 143 m² au tarif de 25 € au lieu de 32 €. Cette proposition est refusée.

Point 5 Suivi des aires de jeux, le rapport de Véritas

Didier Pacaud, Annie Ponson et Chantal Boget sont d'accord pour s'occuper du suivi des mesures réglementaires ainsi que la prise en compte de la notice d'accessibilité

Point 6 Intercommunalité, propositions des préfectures du Vaucluse et de la Drôme pour le syndicat des rives de l'Eygues, des Hautes-Alpes pour le regroupement des intercommunalités

La Drôme et le Vaucluse propose un regroupement des trois syndicats de la rivière Eygues : SIDRESO, SIDREI et SMIAA. Adopté à l'unanimité : 11 voix

Le regroupement des intercommunalités sera examiné au prochain conseil

Point 7 Jeunesse, corrections sur le PEDT par Nadège Cettour

Quelques petits changements ont été apportés par rapport au projet qui avait été approuvé en juin

Point 8 Manifestations prévues, lotos, calendrier 2016

Loto du comité des fêtes prévu le 22 novembre. Quelques dates sont programmées pour 2016 : fin janvier début février repas et projection de vieux films sur Rosans, 4 et 5 juin manifestation équestre et trail le 4 septembre.

Point 9 Eaux pluviales par Josy Olivier

La station d'épuration reçoit trop d'eaux « parasites » (eaux pluviales). Jean-Claude Bessière et Didier Pacaud vont recenser les toitures concernées.

Point 10 Logements, le point sur les locations en cours, autorisation de stockage de matériel
Point reporté au prochain conseil. Le stockage de matériel n'est plus demandé à la mairie.

Point 11 Elections régionales, permanences les dimanches 6 et 13 décembre
Tableau des permanences distribué aux conseillers pour les permanences électorales des 6 et 13 décembre.

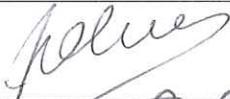
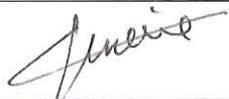
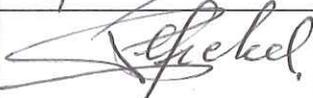
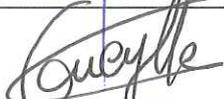
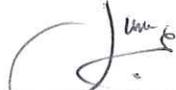
Point 12 Agriculture, sécheresse
Lettre du 12 novembre de Cécile Liotard, maire de Saint-André informant que sa commune a demandé le classement en calamité agricole sécheresse. Elle propose à Rosans de faire éventuellement la même démarche après recensement des agriculteurs potentiellement concernés.

Point 13 Films, propositions de Myriam Baillemont
Proposition de Mme Baillemont de projeter deux films en été sur la place, Madame de la Charce et l'indompté. Ce dernier n'est pas retenu par le conseil.

Point 14 Questions diverses

- Attentats du 13 novembre, divers messages, messe à Larnage, rassemblement de l'AMF le 18 novembre, cérémonie gendarmerie annulée, plan Vigipirate écarlate, stationnement interdit devant l'école
- Demande d'un local pour une épicerie estivale, proposition refusée
- Plaquette d'information pour la navette d'accompagnement des Baronnie élaborée par Mmes Ponson et Hugues précisant les modalités d'utilisation
- Chemin de Chameyer (acquisition pour agrandissement), accord de principe succession en cours
- Cimetière, mur endommagé par un arbre, voir avocat

La séance est levée à 19 h.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X		GENEIX Jeannine	Secrétaire de séance	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X		HUGUES Annie	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X		PACAUD Didier	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X		PONSON Annie	X	
CETTOUR Nadège, 4 ^{ème} adjointe	X		TARDY Lionel	X	
BESSIERE Jean-Claude	X				
BOGET Chantal	X				